

Natura 2000

Lettre d'information



La côte de Champvermol

Natura 2000

Une zone de protection spéciale pour les Oiseaux

Les Directives Natura 2000

Constitué de sites naturels, terrestres et marins, le réseau Natura 2000 vise à préserver ou rétablir la biodiversité à l'échelle de l'Union européenne.

Avec pour objectif la prise en compte dans les activités humaines de la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel, cette démarche est fondée sur deux directives européennes :

- la **directive Habitats-Faune-Flore** du 30 novembre 1992 qui a pour objet la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore. Elle liste des types d'habitats ainsi que des espèces animales et végétales particulièrement menacés et dont la protection est importante en Europe et permet la désignation de sites Natura 2000 nommés Zones spéciales de conservation (ZSC),
- la **directive Oiseaux** du 2 avril 1979, recodifiée le 30 novembre 2009, qui a pour objet la conservation des espèces d'oiseaux à enjeux européens. Elle définit les règles encadrant leur protection, leur gestion et leur régulation. Ces règles concernent non seulement les individus mais également leurs œufs, leurs nids et leurs habitats. Les espèces citées dans cette directive sont protégées dans des sites Natura 2000 nommés Zones de protection spéciales (ZPS).

Ainsi, c'est sur la présence d'espèces de faune ou de flore et/ou d'habitats naturels listés dans l'une ou les deux directives qu'un site peut-être désigné site Natura 2000.



Le pic noir est le plus grand des pics européens.

Il est notamment menacé par la disparition des habitats arborés, la diminution des grands massifs forestiers et la coupe des vieux arbres.

La Côte de Champvermol

Avec la présence d'habitats comme ceux des **bords de falaises** ou les **forêts de ravin**, c'est sur la directive Habitats-Faune-Flore que le Site de « la Côte de Champvermol » a intégré en 2007 le réseau Natura 2000.



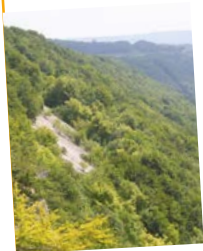
Afin de faciliter la mise en œuvre du document d'objectif (DocOb) qui est le document de gestion durable et d'avoir une cohérence de désignation des sites Natura au niveau national, une proposition de désignation du site à la directive Oiseaux a été présentée et validée par le comité de pilotage le 26 septembre 2018. Cette démarche était motivée par la présence d'espèces comme le faucon pèlerin, le **pic noir**, le grand duc d'Europe ou encore le **milan royal**. Elle n'apporte aucune modification concernant la réglementation qui reste identique à celle de la directive Habitats-Faune-Flore.



Le milan royal est présent sur le site comme nicheur et migrateur. C'est un rapace très facile à identifier dans les airs, grâce à sa longue queue rousse triangulaire, profondément échancrée, et au dessous de ses ailes où l'on peut observer deux fenêtres blanches.

Après consultation des Communes concernées, qui ont toutes donné un avis favorable, cette désignation a été validée par les services de l'État en novembre 2019. **Le site Natura 2000 de la « Côte de Champvermol » est ainsi désigné sous les deux directives : Habitats-Faune-Flore et Oiseaux.**

Carte d'identité



Nom : Côte de Champvermol
Superficie : 192 hectares
Communes : Bourguignon, Mandeuve, Mathay (25)
Milieux naturels : forêts sèches et de pente, falaises, corniches et éboulis calcaires, pelouses et prairies, source tufeuse, cours du Doubs et boisements alluviaux.
Structure opératrice : Pays de Montbéliard Agglomération
Animateur délégué : Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté



L'Aster amelle, appelée également la Marguerite de la Saint-Michel, recherche un équilibre entre ourlet peu dense et terrain calcaire pauvre en nutriments et matière organique. Elle figure sur la liste des espèces végétales protégées sur tout le territoire français.

Mise en oeuvre des contrats Natura 2000 sur la Côte de Champvermol



Codulégastre bidenté

Outils spécifiques à la gestion des sites Natura 2000, les contrats Natura 2000 permettent aux propriétaires de financer des actions ou des travaux qui visent la conservation ou la restauration des milieux naturels ou encore la préservation de certaines espèces animales ou végétales. Voici quelques exemples de projets de contrats Natura 2000 qui ont pu être mis en place pour la Côte de Champvermol.

Conservation des pelouses sèches

L'aster amelle, l'ibérus intermédiaire, l'aspérule des teinturiers, pour ne citer que ces espèces, font partie des enjeux floristiques du site Natura 2000 de la Côte de Champvermol. Elles se rencontrent sur des milieux dégagés, comme les pelouses sèches de corniches, en mosaïque avec des fourrés à amélanchier et nerprun des Alpes. Pour préserver ces pelouses et ces espèces qui leur sont liées, il est donc nécessaire de maintenir ouverts ces milieux.



Les pelouses sèches de corniche permettent le développement d'une flore adaptée à des conditions particulières : forte lumière, chaleur et environnement sec.

La commune de Mandeuve, en partenariat avec l'animateur Natura 2000 et le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, porte un **contrat Natura 2000** afin de réaliser des **travaux de restauration et de préservation des pelouses sèches de corniche**, proches du belvédère, sur une surface d'environ 0,1 hectare.

Suite à l'abandon des activités pastorales, la forêt reprend petit à petit ses droits sur les pelouses sèches et les corniches de la Côte de Champvermol. L'ombrage entraîne ainsi la disparition des espèces liées à ces milieux. Il est donc important d'assurer un entretien régulier sur ces habitats si précieux.

De plus, les corniches sont situées sur un secteur très fréquenté où de nombreux cheminements non balisés ont été créés. Ceci représente non seulement un problème de sécurité avec le risque de chutes, mais également des **problèmes d'érosion**.



Le sol est très peu épais au niveau des pelouses de corniche et un fort piétinement entraîne des dégradations, préjudiciables au maintien des espèces spécifiques de ces habitats.

Des travaux vont ainsi être mis en place à partir de l'automne 2020 dans le but :

- d'entretenir les pelouses sèches par un débroussaillage régulier,
- de restaurer des corridors entre les pelouses pour favoriser les échanges entre les espèces,

- d'agrandir la surface de milieux ouverts en limitant la progression de la lisière boisée par annelation (écorçage) et abattage d'un certain nombre d'arbres,
- de sécuriser les corniches en fermant les accès « sauvages » et en canalisant les promeneurs sur le chemin existant.

Les boisements de chênes pubescents, habitats forestiers d'intérêt communautaire et régional, seront conservés en l'état. Ces travaux seront poursuivis sur trois ans.

Restauration écologique d'une zone humide alluviale

La Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard est propriétaire d'une **zone humide alluviale** d'une surface de 1,7 hectare, située en bordure du Doubs dans le périmètre du site Natura 2000 de la Côte de Champvermol.



Cette zone humide est constituée d'un bras mort du Doubs, de plusieurs mares, de mégaphorbiaies, de roselières et de fragments de forêts alluviales.

Le site est connu pour abriter la seule population de **renoncule grande douve** du pays de Montbéliard, le sonneur à ventre jaune et un cortège intéressant d'amphibiens et de libellules, comme le **codulégastre bidenté**. Malheureusement, il est dégradé par une plantation ancienne de peupliers qui limitent le développement des habitats naturels et donc des espèces associées. De plus, la progression des arbustes autour des mares entraîne une fermeture progressive du milieu et une perte de la biodiversité.

Des **travaux de restauration** ont donc été engagés en 2019 par la Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard, sur sa propriété, dans le cadre d'un **contrat Natura 2000**. Des travaux de débroussaillage manuel ont ainsi été réalisés le long du chemin. Ils ont été exécutés en automne-hiver, en dehors des périodes de nidification et de floraison. Ces travaux seront normalement réitérés chaque année jusqu'en 2022.

Concernant les peupliers, des travaux d'abattage et d'évacuation des arbres coupés ont débuté en novembre 2019. Des précautions particulières ont été prises compte tenu du contexte humide du site, notamment pour préserver la reconcile grande douve ainsi que les sols en évitant autant que possible la création d'ornières.



Renoncule grande douve

Mise en place d'îlots de sénescence

Un **îlot de sénescence** est une zone dans laquelle la forêt n'est plus exploitée et laissée en libre évolution. En permettant aux arbres de réaliser en totalité leur cycle naturel, le gestionnaire favorise ainsi la biodiversité liée aux milieux forestiers.



Les bois sénescents, de diamètres importants (40, 50, 60 cm et plus), sont porteurs de micro habitats (cavités, fentes, bois morts...).

Les **bois sénescents** représentent des **zones de refuge**, de reproduction, de nourrissage ou encore d'hibernation pour de nombreuses espèces (chauves-souris, pics, insectes...). La présence de ces espèces est importante car elles jouent un rôle dans le contrôle des insectes ravageurs et la dispersion des graines.

La **forêt communale de Mandeure**, couvrant une grande partie du site Natura 2000 de la Côte de Champvermol, est actuellement déjà très peu exploitée, conformément aux préconisations du plan d'aménagement forestier établi par l'ONF.



Afin de poursuivre et renforcer le vieillissement de cette forêt, la commune de Mandeure a souhaité mettre en œuvre un **contrat Natura 2000 « forestier »**. Ce contrat, en partenariat avec l'animateur Natura 2000, l'ONF et le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, vise à mettre en place des îlots de sénescence sur une surface totale de 4,2 hectares. La commune s'engage à ne pas exploiter ces îlots sur une période de 30 ans (seules sont autorisées les interventions liées à la sécurité).

Deux îlots ont été délimités dans la hêtraie communale située au sud du site. Les arbres sont principalement des hêtres, des frênes et des érables. Les périmètres de ces deux îlots seront prochainement marqués sur le terrain et les arbres seront géo-référencés.

Zoom sur

Des sonneurs à Champvermol !

Ne vous méprenez pas, il ne s'agit pas de sonneurs de cloches mais bien de « **sonneurs à ventre jaune** », des tout petits crapauds de 3 cm de long.

Leur dos couleur boue leur permet un camouflage hors pair. Au contraire, leur ventre est beaucoup plus flashy avec des taches grises sur fond orange.



Lorsqu'ils sont menacés, ces crapauds relèvent leurs pattes pour montrer les taches orange, indiquant leur toxicité au prédateur.

Leur chant est une note flûtée unique - d'où leur nom - et leurs concerts estivaux transportent le public dans une atmosphère de jungle... même à Mandeuire !

Une population conséquente de ces petits crapauds protégés et si particuliers est présente sur le site de Champvermol. Ils sont étudiés de près : leurs taches (comparables à des empreintes digitales) sont photographiées, ce qui permet de déterminer le nombre d'individus différents rencontrés. A ce jour, près de mille individus ont été photographiés un par un, ce qui fait de cette population l'une des plus importantes étudiées sur la Franche-Comté.

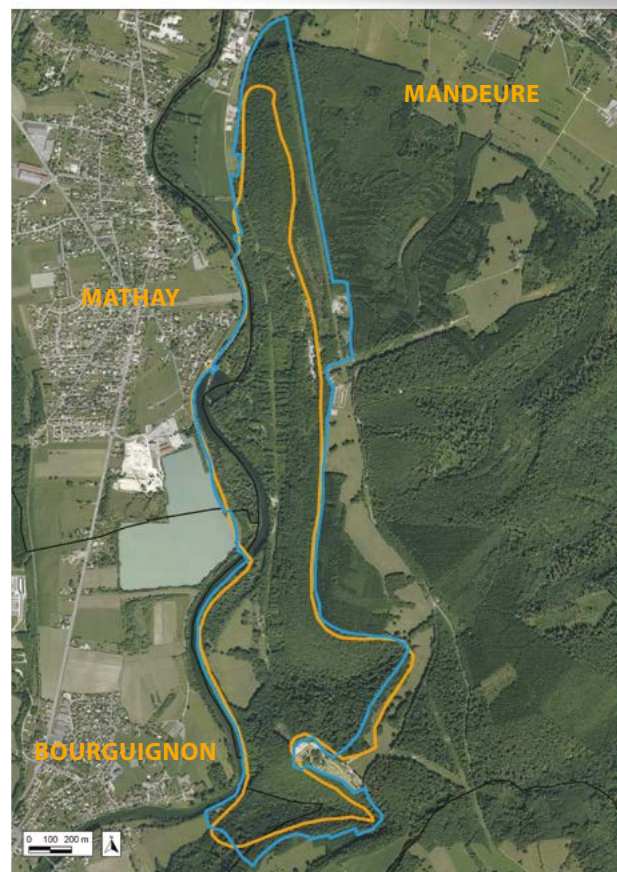
Comme tous les amphibiens, ils sont en régression car leurs lieux de vie et de reproduction sont menacés. La préservation de la tranquillité et de la naturalité du site est essentielle au maintien de cette population exceptionnelle.

Validation du nouveau périmètre du site

Dès 2016, un travail de mise à jour de la délimitation du site a été entrepris. Il concernait d'une part, l'ajustement du périmètre aux limites cadastrales afin de faciliter la gestion administrative et la mise en œuvre de Natura 2000 sur le site et d'autre part, l'extension du périmètre en intégrant les corniches de Mandeuire et l'ancienne carrière proche du belvédère (voir [lettre d'info n°2](#)).

Suite aux démarches administratives réalisées par les services de l'État, notamment la consultation des communes concernées et le recueil d'informations concernant les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, le nouveau périmètre a été officiellement validé fin 2019.

35,12 hectares ont été ainsi ajoutés à l'ancien périmètre du site, le faisant passer de 156 hectares à 191,76 hectares.



— Ancien périmètre
— Nouveau périmètre

CONTACTS

Structure animatrice du site Natura 2000



Pays de Montbéliard Agglomération
Nadine Enderlin, chargée des espaces naturels • 03 81 31 89 46
Nadine.ENDERLIN@agglo-montbeliard.fr
8 Avenue des Alliés • BP 98407
25208 MONTBÉLIARD Cedex

Animateur technique



Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
Bernard Destrieux, responsable de secteur 25/90
03 81 53 04 20 • bernard.destrieux@cen-franchecomte.org
Maison de l'environnement • 7 rue Voirin •
25000 BESANÇON

Financeurs

